

**FORCE OUVRIÈRE REVENDIQUE AUSSI LA REVALORISATION
DES CARRIÈRES DE L'ENSEMBLE DES PERSONNELS SOIGNANTS
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Suite aux annonces du Ministre de la Santé concernant la revalorisation des carrières des personnels hospitalier et l'ouverture de négociations le 25 mai prochain, la fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé Force Ouvrière a écrit au secrétaire d'État à l'action publique pour demander, concomitamment, des négociations pour les agents de la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale.

Pour FO SPS, il n'est pas concevable que la seule fonction publique hospitalière fasse l'objet d'une revalorisation des carrières. Cela fait plusieurs années que nous revendiquons cette revalorisation. En effet, les personnels de la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale sont exactement dans la même situation statutaire. Un « décrochage » indiciaire entre ces deux versants de la fonction publique ne serait pas envisageable.

Les agents de ce secteur d'activité sont en première ligne depuis toute la période d'extension de la pandémie et le sont encore actuellement, particulièrement dans les établissements d'accueil des personnes âgées dépendantes ainsi que dans les services à domicile. La revalorisation de leurs carrières est plus que nécessaire. Par ailleurs, nous continuons à revendiquer une augmentation de la valeur du point d'indice, bloqué depuis plus de 10 ans.

Il est également indispensable de publier dans les meilleurs délais un décret attribuant la prime « Covid », d'un montant minimum de 1.500 euros aux personnels des établissements d'accueil des personnes âgées dépendantes et les services à domicile.

Paris le 20 mai 2020

Le secrétariat fédéral